

SÉANCE DU 13 MARS 2015

Ordre du jour :

- Intervention de M. PEYTIER Ludovic, Comptable public de Frangy**
- Vote du Compte administratif 2014 et du compte de gestion 2014 (budget principal + budget eau-assainissement)**
- Vote du budget 2015 (budget principal + budget eau-assainissement)**
- Vote des subventions**
- Révision des loyers communaux**
- Résidence du Bourg : travaux supplémentaires**
- ONF**
- Questions diverses**

Le vendredi 13 mars 2015 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Minzier s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Véronique LEGENDRE, Jacques MENU, Cédric ROMAND, Philippe NAVET, Jean-Claude TIMMERMAN, Karine VEYRAT, Jacques VUICHARD, André MORARD, Patrice GAILLARD, Lydie GALL, Laëticia SEBERT, Anne-Marie BAUDET

Absents excusés : Thierry MERLE

Secrétaire de séance : Lydie GALL

Intervention de M. PEYTIER Ludovic

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole à M. PEYTIER Ludovic, Comptable public de Frangy. Ce dernier gère les dépenses et les recettes de la commune ainsi que les recouvrements. Il explique son rôle et explique également que la commune peut mettre en place le paiement par prélèvement automatique, notamment pour les loyers et/ou les factures d'eau.

Vote du compte administratif et compte de gestion 2014

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole à Jean-Claude TIMMERMAN pour présenter le compte administratif de l'exercice 2014. Il indique que le budget principal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 483 262.71 €, et un excédent d'investissement de 442 348.03 €. Le budget de l'eau et assainissement fait également apparaître un excédent de fonctionnement de 95 111.45 € et un excédent d'investissement de 82 965.30 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif du budget principal et celui du budget de l'eau-assainissement.

De plus, le compte de gestion du percepteur des deux budgets fait apparaître les mêmes chiffres que le compte administratif. Le Conseil Municipal adopte donc le compte de gestion du percepteur pour le budget de l'eau et le budget général de l'année 2014.

Vote du budget 2015

La commission finances propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux d'imposition des 4 taxes locales. Après avoir délibéré, le conseil Municipal accepte la proposition de la commission, soient taxe d'habitation : 14.05 %, taxe foncière (bâti) : 8.50 %, taxe foncière (non bâti) : 36.70 %, CFE : 22.03 %.

La commission finances présente donc sa proposition de budget (budget principal + budget eau-assainissement) pour l'année 2015. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget principal qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 974 091.00 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : 1 338 903.67 €

Et le budget de l'eau et assainissement 2014, est adopté à l'unanimité et s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 233 427.00 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : 291 219.75 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2014 du budget principal en totalité en investissement soit 483 262.71 € au compte 1068. Et pour le budget de l'eau, il décide de l'affecter en totalité en investissement soit 95 111.45 € au 1068.

Vote des subventions

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Union bouliste :	200 €	C.A.U.E. :	84 €
Les Barracoins :	250 €	Bibliothèque associative :	900 €
On s'bouge :	200 €	Ligue contre le cancer :	200 €
Anciens combattants : AFN FRANGY :	70 €	SOS Amitié :	50 €
Foyer socio-éducatif du collège :	150 €	Alzheimer Haute-Savoie :	150 €
Stimul'Usses :	100 €	Les Restaurants du cœur :	100 €
Protection Civile Frangy :	100 €	Téléthon'Usses :	150 €
Classe CLIS de Frangy :	150 €	AGEPA :	300 €

Révision des loyers communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de revaloriser les loyers des appartements selon l'indice de référence des loyers qui a évolué de + 0.47 % cette année. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 0.47 % des loyers communaux à compter du 1er avril 2015. Les charges mensuelles de chacun seront réajustées au 1^{er} avril 2015 en fonction des dépenses survenues dans l'année.

Résidence du Bourg : travaux supplémentaires

Concernant les travaux de construction de six logements passifs, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les prestations de certains lots.

En effet, pour le lot n° 3 – Terrassement – VRD – Aménagements extérieurs, il s'agit d'aménagement supplémentaire en bordure de chantier (muret de soutènement extérieur + plot béton désactivé + décroustage enrobé + reprise regard grille rte de l'Écule). Ces travaux s'élèveraient à 5 207.91 € HT.

Pour le lot n° 4 – Gros œuvre, il s'agit de rajouter des prestations oubliées par le maître d'œuvre (création dans radier d'une tranchée avec PVC pour raccordement des EP non prévu sur plan de réseaux sous dallage + création socles béton avec galets et formes de pentes pour EP) et de reprendre une marche d'escalier qui était mal implantée sur les plans. Ces prestations s'élèvent à 1 905.00 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter ces modifications.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Avec ces plus-values le montant HT des deux lots s'élèvent à :

Lot n° 3 – Terrassements – VRD – Aménagements extérieurs – entreprise DUCLOS TP : 84 268.63 € HT ;

Lot n° 4 – Gros œuvre – entreprise 3B CONSTRUCTION : 299 526.61 € HT.

ONF

Des travaux de périmètre et parcellaire forestiers (parcelles 4, 6 et 7) ont été prévus par l'ONF. Un devis a été demandé à l'entreprise RENAND. Le devis s'élève 1 610.40 € HT alors que celui de l'ONF est à 2 700 € HT. Monsieur le Maire propose de retenir le devis de RENAND SARL. L'ONF suivra le chantier (frais au taux de 13 % du montant HT des travaux). Le Conseil Municipal décide donc de retenir la proposition de l'entreprise RENAND.

Questions diverses

Urbanisme : Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

Téléalarme réservoir : Monsieur le Maire indique qu'il a fait la visite, avec Florent et André, du réservoir de Sillingy qui est équipé d'une téléalarme. Ceci permet de vérifier et d'enregistrer les débits d'eau en entrée et en sortie du réservoir depuis un poste informatique.

Le Conseil Municipal décide de valider le devis de l'entreprise BESSON de 3 960 € HT pour l'installation d'un tel dispositif au réservoir des Baraques et l'installation du logiciel de supervision Arlequin au hangar communal.

Organisation du bureau de vote pour les élections des 22 et 29 mars 2015 :

	Dimanche 22 mars	Dimanche 29 mars
De 8h à 10h	André MORARD Jean-Claude TIMMERMAN Karine VEYRAT	Anne-Marie BAUDET Jacques MENU André MORARD
De 10h à 12h	Jacques MENU Patrice GAILLARD Cédric ROMAND	Karine VEYRAT Patrice GAILLARD Cédric ROMAND
De 12h à 14h	Jean-Claude JACQUET Véronique LEGENDRE	Jean-Claude JACQUET Philippe NAVET
De 14h à 16h	Laëtitia SEBERT Anne-Marie BAUDET	Laëtitia SEBERT Lydie GALL
De 16h à 18h	Jacques VUICHARD Lydie GALL Bernard CHASSOT	Jacques VUICHARD Jean-Claude TIMMERMAN Bernard CHASSOT

Nettoyage de printemps : la journée nettoyage est fixée au samedi 18 avril 2015 à 9h00 devant la mairie.

M.A.M. : la commune est toujours en attente de la réponse de la PMI.

Concours de fleurissement : il sera organisé cette année un concours de fleurissement sur la commune. Un jury sera désigné.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.